

## Le communiqué de la honte

La Confédération européenne des syndicats (dont sont membres les confédérations françaises et l'UNSA) a co-signé un communiqué de presse commun avec l'organisme équivalent pour le patronat européen: l'UNICE, dont Seillères pourrait devenir le prochain président. Tout inhabituel, voire contre-nature, que soit un tel communiqué commun, il s'agit que d'une des pièces les moins glorieuses du grand jeu pour tenter d'éviter un vote NON en France : " John Monks, Secrétaire général de la CES, et Philippe de Buck, Secrétaire général de UNICE, ont exprimé leur soutien au Traité constitutionnel et à sa ratification partout en Europe " C'est évidemment inacceptable à plusieurs titres :

- est-ce le rôle d'une organisation syndicale de produire de tels textes communs avec une organisation patronale ? Ce qui revient à poser la question : la CES est-elle maintenant porteuse d'autre chose que d'un syndicalisme d'accompagnement ?

- ce communiqué commun porte sur une consultation en cours de campagne, contre les mandats de ses organisations affiliées (en France seuls le MEDEF et la CDFT sont en faveur d'un vote OUI) et sans même les consulter.

- mais aussi, et surtout, cet accord porte sur un traité qui va à l'encontre des intérêts des salariés européens car il empêche toute harmonisation vers le haut des droits du travail (III-210) et place le patronat en position de force par la mise en concurrence des salariés et des systèmes sociaux (article III-209: c'est le "fonctionnement du marché qui favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux "), menace la laïcité et les services publics. Quant à la justification avancée conjointement par la CES et l'UNICE (" l'article I-48, qui reconnaît le rôle des partenaires sociaux au niveau européen "), on a pu mesurer dans les dernières années la réalité des effets de ce " dialogue social européen " !

Une ligne jaune est franchie. A l'occasion de cette campagne référendaire bien des masques décidément tombent & dont celui de la CES, qui se revendique maintenant ouvertement comme " co-régulateur " institutionnel aux côtés d'autres " partenaires sociaux " dont les représentants du patronat européen. Aux syndiqués des confédérations de faire connaître leur légitime réprobation de ces pratiques, et de poser la question du maintien de leurs organisations dans la CES. Il nous faudra, quant à nous syndicalistes de la FSU, tirer les conclusions d'une telle attitude de la bureaucratie de la CES, coupée de la base et des intérêts matériels concrets de ses mandants, en agissant pour que notre fédération abonne tout projet de s'y affilier.

Quentin DAUPHINE et Stéphane JULIEN

1° mai 2005

*[Le communiqué en question est reproduit page suivante]*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bruxelles, le 14 avril 2005

### LE DIALOGUE SOCIAL RENFORCÉ PAR LA CONSTITUTION

Aujourd'hui, lors d'une conférence à laquelle on célébrait le 20<sup>e</sup> anniversaire du dialogue social européen, John Monks, Secrétaire général de la CES, et Philippe de Buck, Secrétaire général de UNICE, ont exprimé leur soutien au Traité constitutionnel et à sa ratification partout en Europe.

Ils ont en particulier salué l'article I-48, qui reconnaît le rôle des partenaires sociaux au niveau européen et qui prend en compte respectivement la diversité des relations sociales nationales et l'autonomie du dialogue social.

Après vingt ans d'existence, le dialogue social européen a fait la preuve de sa valeur.

Tant les entreprises que les travailleurs ont besoin d'une Union européenne forte, capable de prendre des décisions garantes de leur avenir.

---

Pour plus d'informations:  
Maria Fernanda Fau, UNICE  
Patricia Grillo, CES

Tél.: +32(0)2 237 65 62  
Tél.: +32(0)2 224 04 31

[www.unice.org](http://www.unice.org)  
[www.etuc.org](http://www.etuc.org)